



## **Compte-rendu des concertations IADE/ MAR et IADE/ Médecins-Urgentistes du lundi 02 mai 2016 au Ministère de la Santé.**

En préambule, rappelons que ces réunions sont à l'initiative de la DGOS (Ministère de la Santé) qui conditionne une révision de notre statut fonction publique et de notre grille salariale à une évaluation et une reconnaissance de notre exercice professionnel par l'ensemble des acteurs avec lesquels nous collaborons.

C'est aussi une occasion d'assoir dans tous les secteurs d'activités (public comme privé) le positionnement de notre profession dans nos cœurs de métier que sont l'anesthésie-réanimation, la médecine d'urgence et la prise en charge de la douleur grâce à l'accord obtenu pour une rénovation positive de notre décret.

### **Réunion du matin 10H00-13H00 :**

Représentants IADE : SNIA, CGT, FO, CFDT, UNSA, SUD.

Représentants MAR : CFAR, CNP-AR (Conseil National Professionnel d'Anesthésie-Réanimation), SFAR, SNARF, SNPHAR-E

De nouveau aucun représentant du ministère comme prévu.

L'intersyndicale revient sur le début et les raisons du mouvement social des IADE : les attentes de la profession sur la reconnaissance de notre pratique réelle, et le positionnement professionnel dans l'organigramme des professions de santé. Pour la fonction publique, nous expliquons que nous ne souhaitons pas être intégré(e) dans le futur corps des IPA, mais avoir un statut au moins de même niveau.

Pour notre décret, les MAR valident officiellement ce qui avait été décidé le 06 Avril 2016 : le terme « stratégie anesthésique » est définitivement adopté en lieu et place du terme « protocole ». Ceci nous donne une reconnaissance implicite d'une large autonomie de gestion anesthésique sous contrôle des MAR.

Le trépied MAR/IADE/site d'anesthésie (hors bloc compris) est validé, ce qui renforce la collaboration MAR-IADE et protège nos deux professions. L'exclusivité de compétences ne pourra ainsi pas être remise en cause.

Malheureusement, si les MAR reconnaissent verbalement notre autonomie et considèrent que nous sommes en pratique avancée, ils refusent que soit écrit le mot autonomie. Ils craignent que se produise ensuite un glissement vers une totale indépendance de pratique ce qui remettrait en cause, pour eux, la sécurité en anesthésie et leur contrôle de cette spécialité médicale.

Il est également discuté une modification de notre décret concernant les gestes techniques accomplis par l'IADE actuellement à l'initiative exclusive du MAR.

Les termes « à l'initiative exclusive » disparaissent au profit de « sous contrôle exclusif » du MAR ; ce qui nous autorise à effectuer des soins et gestes sans le feu vert préalable du MAR mais en l'en informant par la suite. Cela renforce la reconnaissance de notre autonomie dans la gestion de l'anesthésie.

Un item est rajouté concernant la douleur post opératoire où l'IADE est habilité à participer au suivi des techniques d'analgésie post opératoire avec la encore reconnaissance tacite d'une autonomie et notamment dans le secteur ambulatoire, domaine en pleine expansion où nous avons certainement un rôle important à jouer.

D'autre part, concernant la douleur chronique, il nous est difficile d'obtenir une exclusivité IADE dans ce domaine. Les MAR ne sont plus à la tête de ces unités, ce n'est plus un prolongement de l'anesthésie. D'autre part, une IDE avec un DU douleur est habilité à intégrer ces centres. Nous ne pouvons obtenir qu'une recommandation pour la présence et participation des IADE.

Ce débat fut riche, si le mot autonomie n'apparaît pas, il est sous-entendu dans cette proposition d'un nouveau décret : nous n'agissons plus sur protocole sans marge de liberté. A la fin de la réunion, chaque partie a pu s'exprimer. Un accord consensuel a été trouvé. Nos collègues de SUD ont exprimé leur crainte dans l'avenir concernant l'accès à notre diplôme avec les passerelles universitaires.

Les MAR nous ont assurés leur total soutien auprès du ministère pour affirmer que, pour eux, nous étions en pratiques avancées. A notre demande, ils se sont aussi engagés à promouvoir dans les services d'anesthésie la présence d'IADE dans les réunions de type « staff médical anesthésique » comme à porter au ministère l'exigence que l'encadrement paramédical des IADE soit exclusivement de la compétence des cadres de santé IADE. Ils seront présents le 23 Juin pour réitérer ces propos.

De futures actions communes MAR-IADE pour défendre la spécialité et ses professionnels ont été envisagées par un des syndicats médicaux.

Il est décidé d'un commun accord que le débat était clos et qu'il n'était peut-être pas nécessaire de se revoir le 06 juin.

### **Réunion de 14H30 :**

Tout comme le 6 avril, les médecins urgentistes nous ont ignorés. Nous prenons acte de leur refus de dialogue et en avons informé le ministère.

Les représentants IADE ont unanimement décidé (à l'exception de CFDT également absente à cette réunion) de continuer à débattre pour défendre la place de l'IADE en SMUR et ils maintiennent une position intersyndicale unie sur le sujet.

En plus du maintien de la priorisation des IADE pour les missions SMUR classiques, nous demandons l'exclusivité IADE pour les TIIH pour les patients intubés, sous assistance ventilatoire et/ou sédatés.

Concernant les primaires para médicalisés, nous laissons le ministère mettre en œuvre cette expérimentation.

Alors que les représentants des IADE ont suivis rigoureusement la feuille de route annoncée par la Ministre de la Santé au Parlement, il a été décidé, d'un commun accord, que le ministère devra à son tour prendre ses responsabilités en se positionnant clairement en prenant les décisions qui s'imposeront sans cautionner une politique de la chaise vide.

Vu l'avancée des discussions avec les médecins anesthésistes réanimateurs et l'absence des médecins urgentistes aux deux premières réunions, nous pensons que la DGOS validera l'annulation de la troisième date de réunion préparatoire prévue initialement le 06 juin 2016.

La réunion de synthèse en plénière (avec le Ministère de la Santé) est prévue le 23 juin 2016.

L'intersyndicale rappelle que l'objectif statutaire et salarial et la sécurisation de notre profession sont à l'origine du mouvement et restent toujours les moteurs de son action.

Menant le travail pour la reconnaissance de la profession sur d'autres fronts, l'intersyndicale appelle toujours tous les IADE à créer, pérenniser et renforcer les contacts directs avec les représentants politiques et parlementaires.

Paris, le 10 mai 2016